

40-30 DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 14.725.350 €
Siège social à SEYSSINET (38170) 29, boulevard de l'Europe
501.841.738 RCS GRENOBLE

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

20/05/2025

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 29 avril
A 14 heures

La Société LAB 14 GmbH, dont le siège social est sis Margot-Becke-Ring 8, 69124 Heidelberg (GERMANY), Société de Droit Allemand, immatriculée au Registre du Commerce d'Essen (Allemagne), sous le numéro HRB 746908,

Ladite Société LAB 14 GmbH, représentée par Monsieur Martin Wynaendts-van-Resandt, agissant en qualité d'Actionnaire unique de la Société 40-30 DEVELOPPEMENT a voté par correspondance sur les résolutions qui lui ont été proposées par le Président.

Ces décisions sont relatées au présent procès-verbal.

La Société COGES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres le 4 avril 2025 contre récépissé est présente.

Monsieur Carlo AGNETTI rappelle que l'associé unique est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce
- Désignation de la société DELOITTE & ASSOCIES, en remplacement de la société COGES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- Questions diverses.

Monsieur Carlo AGNETTI dépose sur le bureau et met à la disposition des personnes présentes :

- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
- Constate que la seule dépense constatée au titre des dépenses non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts est celle relative aux quotes-parts de loyers sur les véhicules, le montant non déductible de ces loyers s'élevant à 26 322 €.

En conséquence, l'actionnaire unique donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de sa gestion au Président.

Cette décision est adoptée

DEUXIEME DECISION

- Conformément à la proposition du Président, l'associé unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 1 181 055,58 € et décide de d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

. Au compte "Réserve Légale"	59.053,00 €
. Au compte "Associés - Dividendes à payer "	708.633,00 €
. Au comptes "Autres Réserves"	<u>413.369,58 €</u>
Total égal au résultat net comptable.....	1.181.055,58 €

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

- Exercice clos le 31/12/2023 : 721 751,00 € soit 2,4508 euros par action
(total des actions = 294 507)
- Exercice clos le 31/12/2022 : 384.616,42 € soit 1,306 euros par action
- Exercice clos le 31/12/2021 : 0 €

Il est précisé que cette distribution de dividende n'a pas bénéficié de l'abattement de 40% prévu par l'article 206 du Code Général des Impôts.

Cette décision est adoptée

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare :

. Que les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce feront l'objet, suivant l'état qui a été communiqué par le Président, d'une mention au registre des décisions,

. Approuver les conventions mentionnées à l'état établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les conditions d'exécution desdites conventions.

Cette décision est adoptée

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, décide de ne pas renouveler les mandats :

- de commissaire aux comptes titulaire de la Société COGES sis 1 boulevard de la Chantourne 38700 LA TRONCHE.
- de commissaire aux comptes suppléant de la Société AMC CONSULTANT, sis 1 rue des Méridiens 38130 ECHIROLLES.

L'associé unique, décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société COGES, la société DELOITTE & ASSOCIES qui a d'ores et déjà accepté ce mandat.

Cette décision est adoptée

CINQUIEME DECISION

L'associé unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Cette décision est adoptée

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 16 heures.

Le Président

Monsieur Carlo AGNETTI

20/05/2025

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	4 212,94	4 212,94			
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	27 421 322,96		27 421 322,96	27 421 322,96	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	
Autres immobilisations financières	1 700,00		1 700,00	1 700,00	
TOTAL (I)	28 427 235,90	4 212,94	28 423 022,96	28 423 022,96	
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	597 573,76		597 573,76	127 183,33	470 390
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	198,11		198,11	198,11	
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 905,58		3 905,58	44 131,26	- 40 226
. Autres	600 036,61		600 036,61	620 867,26	- 20 831
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	724 644,69		724 644,69	428 059,11	296 586
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	4 799,39		4 799,39	5 961,22	- 1 162
TOTAL (II)	1 931 158,14		1 931 158,14	1 226 400,29	704 758
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	30 358 394,04	4 212,94	30 354 181,10	29 649 423,25	704 758

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....14 725 350.....)			DA	14 725 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	10 938 043
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	880 400
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	822 035
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 181 056
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	282 310
	TOTAL (II)			DL	28 829 193
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	40 000
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	40 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 000 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	193 160
	Dettes fiscales et sociales			DY	291 316
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	512
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB
TOTAL (IV)			EC	1 484 988	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	30 354 181	
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 484 988
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	2 045 331	FH	98 779	FI	2 144 110
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 045 331	FK	98 779	FL	2 144 110	
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	30 513		
	Autres produits (1) (11)				FQ	10		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 174 633
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	927 441	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	55 785	
	Salaires et traitements *					FY	782 879	
	Charges sociales (10)					FZ	330 446	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations Sur actif circulant : dotations aux provisions *	- dotations aux amortissements * (14)			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC			
		Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	570
							GF	2 097 121
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	77 513	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 200 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	51 159	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	51 461	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	31 050	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 333 670	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	45 320	
	Différences négatives de change					GS	9 907	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	55 227	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 278 443	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	1 355 956	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	152 280
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	152 280
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(152 280)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	22 620
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 508 304
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 327 248
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	1 181 056
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		(3) Dont { — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier	IG
			HP
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	30 513
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	542
	(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	IIS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N	
	DAP AMOR DEROG	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DAP PROV RISQUE	112 280		
	40 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *		
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 213	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	4 213	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	27 421 323	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 001 700	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	28 423 023	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	28 427 236	0H		0J			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	4 213	MT		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE			
	TOTAL III				IY		NG	4 213	NH			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		
Autres participations				I0		0X	27 421 323	0Y				
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 001 700	2F				
TOTAL IV				I3		NJ	28 423 023	NK				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	28 427 236	0L				

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S . A . S 40-30 DEVELOPPEMENTNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 213	QM		QN		QO	4 213
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	4 213	QV		QW		QX	4 213
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	4 213	ØP		ØQ		ØR	4 213

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	112 280			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	112 280	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non versé (NP + NO + NR)		NW	112 280	Total général non versé (NS + NT + NU)		NY	Total général non versé (NW - NY)		NZ	112 280

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT						Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	170 030	TM	112 280	TN	282 310	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I		3Z	170 030	TS	112 280	TT	TU	282 310
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	40 000	4C	4D	40 000	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X	5Y		
TOTAL II		5Z		TV	40 000	TW	TX	40 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S			
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6T	6U	6V	6W			
	TOTAL III	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7B		TY		TZ	UA	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7C	170 030	UB	152 280	UC	UD	322 310
	- financières		UE		UF			
	- exceptionnelles		UG		UH			
			152 280	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 000 000	UR	1 000 000	US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 700	UV		UW	1 700		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	597 574		597 574				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 906		3 906				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	600 000		600 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	235		235				
	Charges constatées d'avance			VS	4 799		4 799				
	TOTAUX				VT	2 208 213	VU	2 206 513	VV	1 700	
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 000 000		1 000 000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	193 160		193 160						
Personnel et comptes rattachés		8C	65 080		65 080						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	76 454		76 454						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	16 960		16 960					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	118 335		118 335					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 487		14 487					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	512		512						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 484 988	VZ	1 484 988					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 181 056	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Amendes et pénalités						WJ		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE	26 322	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	482	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX		
Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	22 620		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	1 230 480	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	60 000	XA	1 140 000
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quinquies)	PA	XF		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quinquies A)	HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	1 140 000
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	90 480	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	90 480	XO	

Désignation de l'entreprise S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	81 164
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB	60 146			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 202 918		Dividendes		ZD	421 021			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE	721 751			
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	ØF	1 202 918		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	1 202 918			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT	677 381			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	75 372	XQ	78 634			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	62 823			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	108 603			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	927 441			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 215			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	53 570			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	55 785			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	356 421			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	23 108			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB	776 041			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	5,87 %			
	– Numéro de centre agréé *				XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

Formulaire déposé au titre de l'IR

EIJ

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

□

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *seuils*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *seuils*-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT</u>	Néant ☒ *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT												Néant ☐								
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024										Données en nombre de mois		1	2							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																				
Effectif moyen du personnel * :										YP	4,00									
Dont apprentis										YF										
Dont handicapés										YG										
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL										
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	2 144 110									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK										
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL										
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT										
TOTAL 1										OX	2 144 110									
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	10									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE										
Subventions d'exploitation reçues										OF										
Variation positive des stocks										OD										
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT										
TOTAL 2										OM	10									
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																				
Achats										ON	13 863									
Variation négative des stocks										OQ										
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	834 944									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	3 262									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ										
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	570									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU										
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9										
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY										
TOTAL 3										OJ	852 639									
IV - Valeur ajoutée produite																				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	1 291 481									
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA	1 291 481									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	X									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	2 144 110									
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	4,00									
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX										
Période de référence										GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4
Date de cessation										HR			/			/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025



(1)

Néant ☐ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 50184173800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 29 BD de l'EUROPE

CODE POSTAL 38170 VILLE SEYSSINET PARISET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	294507
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	294507

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination LAB14 GMBH
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 294507
Adresse : N° Voie BAUMSTRABE 25
Code Postal 45128 Commune ESSEN ALLEMAGNE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 50184173800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S 40-30 DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 29 BD de l'EUROPE

CODE POSTAL 38170

VILLE

SEYSSINET PARISET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SAS Dénomination 40-30
N° SIREN (si société établie en France) 340043926 % de détention 100,00
Adresse : N° 29 Voie RUE DE LA TUILERIE
Code Postal 38170 Commune SEYSSINET PARISET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination MUTO TECHNOLOGY
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00
Adresse : N° Voie 2121 GRNED AVE PKWY - AUSTIN - TX78728
Code Postal Commune Pays ETATS-UNIS

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

In Extenso

Experts-Comptables

40-30 DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
29 Boulevard de l'Europe
38170 SEYSSINET-PARISSET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

IN EXTENSO
COGES

Siège social : 1 bis boulevard de la Chantourne 38700 La Tronche

SAS au capital de 420 000 euros

332 691 005 RCS GRENOBLE

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Grenoble

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de la région Rhône-Alpes

In Extenso

Experts-Comptables

40-30 DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée

29 Boulevard de l'Europe

38170 SEYSSINET-PARISSET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société 40-30 DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 40-30 DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres immobilisés sont évalués selon les méthodes décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues, à vérifier par sondage les hypothèses retenues et les calculs effectués par votre société et à vérifier que l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

In Extenso

Experts-Comptables

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Tronche, le 10 avril 2025

Le commissaire aux comptes

COGES

Eric CEVERA

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2024				31/12/2023	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 743,00	6 743,00				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 802 945,99	1 194 901,86	608 044,13	4,77	732 258,29	5,58
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles	82 748,00		82 748,00	0,65	4 233,00	0,03
Terrains	112 863,00		112 863,00	0,88	863,00	0,01
Constructions	1 411 481,01	613 948,85	797 532,16	6,25	34 600,13	0,26
Installations techniques, matériel & outillage industriels	4 221 219,83	4 065 705,34	155 514,49	1,22	127 609,30	0,97
Autres immobilisations corporelles	1 525 921,74	1 347 531,00	178 390,74	1,40	112 629,94	0,86
Immobilisations en cours	622 897,51		622 897,51	4,88	28 165,14	0,21
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	580 461,16	19 261,16	561 200,00	4,40	561 200,00	4,27
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	1 000 000,00		1 000 000,00	7,84	1 000 000,00	7,62
Autres immobilisations financières	122 913,16		122 913,16	0,96	242 604,71	1,85
TOTAL (I)	11 490 194,40	7 248 091,21	4 242 103,19	33,25	2 844 163,51	21,66
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	1 289 161,65	452 020,19	837 141,46	6,56	726 168,21	5,53
En cours de production de biens	123 998,87	1 930,32	122 068,55	0,96	144 459,19	1,10
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					44 418,52	0,34
Avances & acomptes versés sur commandes	22 296,00		22 296,00	0,17	315 848,00	2,41
Clients et comptes rattachés	3 706 013,44	6 095,00	3 699 918,44	29,00	3 989 165,93	30,38
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	40 353,41		40 353,41	0,32	3 058,37	0,02
. Personnel	25 581,39		25 581,39	0,20	10 270,80	0,08
. Organismes sociaux	5 922,32		5 922,32	0,05	16 574,53	0,13
. Etat, impôts sur les bénéfices	443 071,00		443 071,00	3,47	14 030,00	0,11
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 876,06		234 876,06	1,84	195 496,56	1,49
. Autres	1 110 910,35	44 260,00	1 066 650,35	8,36	2 596 916,25	19,78
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 984 495,12		1 984 495,12	15,56	2 201 769,78	16,77
Charges constatées d'avance	31 956,00		31 956,00	0,25	29 384,06	0,22
TOTAL (II)	9 018 635,61	504 305,51	8 514 330,10	66,75	10 287 560,20	78,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	20 508 830,01	7 752 396,72	12 756 433,29	100,00	13 131 723,71	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	500 000,00	3,92	500 000,00	3,81
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	21 707,27	0,17	21 707,27	0,17
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	50 000,00	0,39	50 000,00	0,38
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	5 397 236,77	42,31	4 550 347,55	34,65
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	979 665,44	7,68	2 046 889,22	15,59
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	870 319,40	6,82	792 399,05	6,03
TOTAL (I)	7 818 928,88	61,29	7 961 343,09	60,63
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	61 426,16	0,48	69 132,99	0,53
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	61 426,16	0,48	69 132,99	0,53
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 004 536,12	7,87	955 590,17	7,28
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	41 963,50	0,33	97 533,49	0,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 591 680,24	12,48	1 532 662,41	11,67
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	573 748,09	4,50	832 441,53	6,34
. Organismes sociaux	553 603,39	4,34	577 991,53	4,40
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	810 950,95	6,36	803 327,27	6,12
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	66 349,64	0,52	78 309,70	0,60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	202 363,81	1,59	178 182,36	1,36
Autres dettes	1 419,97	0,01	20 455,70	0,16
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	29 462,54	0,23	24 206,05	0,18
TOTAL (IV)	4 876 078,25	38,22	5 100 700,21	38,84
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			547,42	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	12 756 433,29	100,00	13 131 723,71	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises		3 214 188,44	103 839,22	3 318 027,66	16,92	4 959 805,77	23,16	-1 641 778	-33,09		
Production vendue biens											
Production vendue services		14 048 363,00	2 246 209,66	16 294 572,66	83,08	16 450 993,86	76,84	-156 421			
Chiffres d'Affaires Nets		17 262 551,44	2 350 048,88	19 612 600,32	100,00	21 410 799,63	100,00	-1 798 199			

Production stockée	-21 746,26	-0,10	5 207,47	0,02	-26 953	-517,62
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	732 809,88	3,74	716 266,43	3,35	16 543	2,31
Autres produits	37 823,93	0,19	70 401,80	0,33	-32 578	-46,26
Total des produits d'exploitation (I)	20 361 487,87	103,82	22 202 675,33	103,70	-1 841 188	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	2 128 730,27	10,85	3 518 875,57	16,44	-1 390 145	-39,50
Variation de stock (marchandises)	44 418,52	0,23	-44 418,52	-0,20	88 836	200,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 600 682,86	13,26	1 970 792,62	9,20	629 890	31,96
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-156 853,68	-0,79	-102 995,26	-0,47	-53 858	-52,28
Autres achats et charges externes	5 799 485,03	29,57	5 596 563,11	26,14	202 922	3,63
Impôts, taxes et versements assimilés	282 130,81	1,44	295 187,40	1,38	-13 057	-4,41
Salaires et traitements	5 458 139,32	27,83	5 165 732,25	24,13	292 407	5,66
Charges sociales	2 362 076,21	12,04	2 183 031,26	10,20	179 045	8,20
Dotations aux amortissements sur immobilisations	348 063,52	1,77	288 397,45	1,35	59 666	20,69
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	60 165,74	0,31	59 908,36	0,28	257	0,43
Dotations aux provisions pour risques et charges	61 426,16	0,31	69 132,99	0,32	-7 706	-11,14
Autres charges	109 773,30	0,56	39 232,13	0,18	70 541	179,80
Total des charges d'exploitation (II)	19 098 238,06	97,38	19 039 439,36	88,92	58 799	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 263 249,81	6,44	3 163 235,97	14,77	-1 899 986	-60,05
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	162 088,83	0,83	84 535,84	0,39	77 553	91,74
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances	45 320,00	0,23	43 760,00	0,20	1 560	3,56
Autres intérêts et produits assimilés			20 826,12	0,10	-20 826	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change	52,21	0,00			52	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	45 372,21	0,23	64 586,12	0,30	-19 214	-29,74
Dotations financières aux amortissements et provisions			9 000,00	0,04	-9 000	-100,00
Intérêts et charges assimilées	51 796,06	0,26	24 173,78	0,11	27 623	114,27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	51 796,06	0,26	33 173,78	0,15	18 623	56,14
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-6 423,85	-0,02	31 412,34	0,15	-37 835	-120,44
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	1 418 914,79	7,23	3 279 184,15	15,32	-1 860 270	-56,72

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			88,42	0,00	-88	-100,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	49 300,00	0,25	40 500,00	0,19	8 800	21,73
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	49 300,00	0,25	40 588,42	0,19	8 712	21,46
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7,00	0,00			7	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	41 700,00	0,21	36 000,00	0,17	5 700	15,83
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	77 920,35	0,40	77 864,35	0,36	56	0,07
Total des charges exceptionnelles (VIII)	119 627,35	0,61	113 864,35	0,53	5 763	5,06
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-70 327,35	-0,35	-73 275,93	-0,33	2 948	4,02
Participation des salariés (IX)	132 305,00	0,67	479 330,00	2,24	-347 025	-72,39
Impôts sur les bénéfices (X)	236 617,00	1,21	679 689,00	3,17	-443 072	-65,18
Total des Produits (I+III+V+VII)	20 618 248,91	105,13	22 392 385,71	104,58	-1 774 137	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 638 583,47	100,13	20 345 496,49	95,02	-706 913	
RÉSULTAT NET	979 665,44 Bénéfice	5,00	2 046 889,22 Bénéfice	9,56	-1 067 224	-52,13
Dont Crédit-bail mobilier	5 262,84	0,03	3 860,14	0,02	1 402	36,32
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 30 354 181,10 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 1 181 055,58 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire , aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé :

Type	Durée
Logiciels informatiques	01 ans
Matériel de bureau et informatique	de 02 à 03 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les titres de participation sont évaluées à leur valeur d'acquisition majorée des frais. Ces derniers , conformément aux règles fiscales font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans prorata temporis comptabilisé en provision réglementée.

En clôture , la valeur des titres est comparée à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation est comptabilisée dans la cas où cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute des titres.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.4 - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 213		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	4 213		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	27 421 323		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 001 700		
TOTAL	28 423 023		
TOTAL GENERAL	28 427 236		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			4 213	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			4 213	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			27 421 323	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			1 001 700	
TOTAL			28 423 023	
TOTAL GENERAL			28 427 236	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 213			4 213
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	4 213			4 213
TOTAL GENERAL	4 213			4 213

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires	170 030	112 280		282 310
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées	170 030	112 280		282 310
Pour litiges		40 000		40 000
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions		40 000		40 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	170 030	152 280		322 310
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles		152 280		

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 000 000	1 000 000	
Autres immobilisations financières	1 700		1 700
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	597 574	597 574	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	3 906	3 906	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	600 000	600 000	
Débiteurs divers	235	235	
Charges constatées d'avance	4 799	4 799	
TOTAL GENERAL	2 208 213	2 206 513	1 700
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an	1 000 000	1 000 000		
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	193 160	193 160		
Personnel et comptes rattachés	65 080	65 080		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 454	76 454		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	16 960	16 960		
- T.V.A.	118 335	118 335		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	14 487	14 487		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	512	512		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 484 988	1 484 988		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	284 714
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	284 714

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 524
Dettes fiscales et sociales	86 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	104 773

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	4 799	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	4 799	

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	294 507	50,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	294 507	50,00

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	500
- TOTAL	8 500

Commentaires:

8.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarie	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	4	

Commentaires:

8.3 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		63 044	
TOTAL		63 044	

Commentaires:

Les engagements d'Indemnité Fin de Carrière sont calculées selon les hypothèses suivantes:

- méthode ANC 2021
- Taux d'actualisation : 3.25 %
- départ à l'initiative du salarié (taux de charges sociales: 45%)
- départ à la retraite estimé à 65 ans

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.4 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Lab 14 GmbH (HRB746908)
Sis Margot-Becke-Ring 8
69124 HEIDELBERG (GERMANY)

9 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS 40-30	500 000	5 468 944	100,00	10 029 680	10 029 680			19 612 600	979 665	1 200 000
MUTO	937	5 398 399	100,00	17 391 643	17 391 643			12 583 211	1 599 712	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

SAS 40-30 - Comptes sociaux 12/2024
MUTO - Comptes sociaux 12/2023